

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Recommandation** Prendre acte du rapport de la commission de consultation publique-PVM\_Rielle

De prendre acte du dépôt du rapport de la commission de consultation publique sur le projet d'agrandissement du poste de ventilation mécanique - Rielle soumis par le président du Comité suivi des actifs conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14).

De mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par ce projet.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Secrétaire corporatif

*Sylvain Joly*

Signé avec ConsignO Cloud (01/03/2023)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Me Sylvain Joly

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

La STM désire réaliser un projet d'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement Verdun (ci-après : projet).

Pour ce faire, elle doit obtenir un règlement du Conseil d'agglomération de Montréal édictant les règles d'urbanisme qui devront être respectées pour la réalisation de ces travaux et procéder à une consultation publique, tel que le prévoit l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.

Pour obtenir ce règlement, la STM a réalisé les étapes prévues à sa *Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14)*. Elle doit en déposer le rapport auprès des instances compétentes de la Ville de Montréal et du Conseil d'agglomération.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

**Objet :** Prendre acte du rapport de la commission de consultation publique-PVM\_Rielle**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O Nouveau contrat  Prolongation  Sur invitation  Levée d'options  
 Renouvellement  De gré à gré  Public  AutreNombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:  Nombre de soumissions déposées : **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 07 02 2023

Comité :  Date: (jj/mm/an)  Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui  Non **Démarche, solution proposée et conclusion** Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui  Non Conformément à sa *Politique corporative - Consultation publique - réseau du métro (PC 1.14)*, les étapes suivantes ont été accomplies :

- 7 septembre 2022 - création par le conseil d'administration de la Société de la commission de consultation publique.
- 3 novembre 2022 - séance d'information auprès des citoyens sur le projet.
- 29 novembre 2022- séance d'expression de commentaires et d'opinion.
- 7 février 2023 - dépôt du rapport au comité - suivi des actifs par madame Marguerite Bourgeois, présidente de la commission de consultation publique et analyse de son contenu par les membres du comité.

M. Sylvain Ouellet, président du comité - suivi des actifs, soumet au conseil d'administration ce rapport et en recommande le dépôt auprès des instances municipales compétentes par le Secrétaire corporatif.

Le dossier pourra ensuite cheminer à travers les instances de la Ville de Montréal pour ultimement faire l'objet d'un règlement adopté par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ce dernier aura pour objet de permettre la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de manière à permettre l'exécution des travaux.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

En réalisant une consultation publique pour le projet d'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle, la STM respecte les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et s'assure de bien saisir les besoins et les préoccupations des citoyens. La STM implique ainsi les parties prenantes externes et agit en entreprise publique responsable.

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Secrétariat corporatif

Nom: Sylvain Laliberté

**Service :** Direction - Affaires juridiques

Nom: Me Sylvain Fréchette

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Alan Vaudry

*Alan Vaudry*Signé avec ConsignO Cloud (01/03/2023)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet : Prendre acte du rapport de la commission de consultation publique-PVM\_Rielle

Informations financières<sup>1</sup>  S/O **SEULEMENT** pour les projets associés au PI  
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>2</sup>
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP	GPM.290430.77.10.04.80		
Réseau activité			
Règlement d'emprunt	R-149		
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

<sup>1</sup>. Les montants sont arrondis au dollar près.

<sup>2</sup>.S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts<sup>3</sup>  S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2023	2024	2025 et suivantes <sup>5</sup>	Total
(A) Base <sup>4</sup>	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D – E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

<sup>3</sup>. Les montants sont arrondis au dollar près.

<sup>4</sup>. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

<sup>5</sup>. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification  S/O

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-149 (Réno-systèmes - phase 4) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTMD, une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 31 mai 2016.

 Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification***Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

*Julie Deschênes*Signé avec ConsignO Cloud (01/03/2023)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Prendre acte du rapport de la commission de consultation publique-PVM\_Rielle

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

**Suite de la rubrique**

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle